



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juin 2020

Offlanges, le 8 juin 2020

Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT.

Absent excusé : Alexandre LENOBLE (pouvoir à Ludivine GERARDIN).

Secrétaire de séance : Ludivine GERARDIN

Election du délégué au SIDEC (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Équipement et de E-Communication du Jura)

M. le maire informe les conseillers sur la définition du SIDEC, son histoire, et du rôle du délégué.

Candidat unique : Claude COMTE

M. Claude COMTE est élu à l'unanimité.

Election du délégué au SIVOM du massif de la SERRE (Syndicat Intercommunal à vocation multiple)

M. le maire informe les conseillers sur l'histoire, le rôle et l'évolution des missions du SIVOM.

Candidat pour délégué titulaire : Jean Michel GRAS,

Candidat pour délégué suppléant : Ludivine GERARDIN

M. Jean-Michel GRAS et Mme Ludivine GERARDIN sont élus à l'unanimité.

Election du délégué au SIAER (syndicat intercommunal d'aménagement de l'espace rural)

Claude COMTE, ancien délégué au SIAER et M. le maire informent les conseillers sur l'histoire et le rôle du SIAER, appelé aussi Syndicat des fossés.

Candidats : Jean-Marie GUELLE et Thierry VINCENT

MM Jean-Marie GUELLE et Thierry VINCENT sont élus à l'unanimité.

Election des membres de la commission Appels d'Offres

Le maire est membre et président de droit de cette commission.

Candidats : Alexandre LENOBLE, Jean Michel GRAS, Bruno CHAUCOUVERT

Suppléants : Gilbert JACQUOT, Jean Marie GUELLE, Cédric BARBIER

Représentant du maire : Thierry VINCENT

Les candidats sont élus à l'unanimité

Délégations du conseil municipal au maire

Monsieur Jean-Claude THABARD fait la lecture de toutes les délégations qui peuvent être consenties au maire par le conseil municipal.

Les délégations retenues sont les suivantes (vote à l'unanimité) :

– De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

– De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

– De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

– D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

– De fixer les rémunérations et de régler les frais et les honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

– De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

– D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Mur de soutènement de l'église

Après lecture des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et des différentes propositions des artisans, les conseillers retiennent (vote à l'unanimité) l'entreprise RECOBAT, pour un montant de travaux de 13 063 €.

Pour ces travaux la commune bénéficiera d'une subvention au titre de la DETR de 3600€.

Indemnités du maire et des adjoints

M. le maire informe le conseil municipal que l'attribution aux maires de leur indemnité au taux maximal fixé par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est automatique.

Le calcul des indemnités de fonction se fait en pourcentage de l'indice 1027 (indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique)

Après sortie des intéressés et vote à l'unanimité des conseillers, les indemnités retenues sont les suivantes :

Pour le maire :	25,5 % de l'indice 1027	soit une indemnité brute de 991,80€
Pour le 1 ^{er} adjoint	9,9 % de l'indice 1027	soit une indemnité brute de 385,05€
Pour le 2 ^{ème} adjoint	7 % de l'indice 1027	soit une indemnité brute de 272,26€

Missions confiées aux adjoints :

1^{er} adjoint : patrimoine, site internet de la commune, gestion de l'informatique, la communication et les logements.

2^{ème} adjoint : le bois, les employés communaux, le suivi des travaux.

Questions diverses

- Nettoyage du château d'eau : date prévue le 27 juin 2020
Nous attendons les recommandations de l'ARS par rapport au COVID
Deux possibilités : Soit le nettoyage sera exceptionnellement fait par des professionnels
Soit il sera reporté au mois de septembre
- Les cartes jeunes seront relancées sur la commune pour les jeunes personnes de 5 à 30 ans.
- Une parcelle boisée cadastrée ZD n°58 de 13ares 40ca est proposée à la vente à la commune. Etant donné son éloignement du patrimoine forestier de la commune, les conseillers ne donnent pas suite à cette proposition.
- Les investissements prévus au budget seront communiqués aux nouveaux conseillers :
 - Mur de soutènement
 - Finalisation des retables
 - Changement d'une conduite d'eau dans la Serre
 - Aménagement du parvis du cimetière

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 22h30.

